

Gérard LAFLEUR

Le 23 mars 2020.

Au XIX<sup>e</sup> siècle, à la suite de l'abolition de l'esclavage, la Guadeloupe reçut des travailleurs venant de l'ensemble du monde et notamment d'Asie. La circulation des hommes et des marchandises aboutit à des épidémies plus ou moins virulentes jusqu'à l'épidémie de choléra de 1865 – 1866 qui fit de très nombreux morts dans l'île. Elle concerne également les épizooties pour les animaux et les maladies pour les cultures commerciales

Au moment où la Guadeloupe est mise en confinement comme l'ensemble du territoire national et une grande partie du monde, il est bon de se rappeler la situation dramatique de la Guadeloupe en 1865 – 1866. Une épidémie de choléra a atteint fortement notre île. Toutes les communes furent touchées et connurent un nombre considérable de morts. Les taux de mortalité les plus importants furent ceux de Basse-Terre ; 20,32 % et les communes qui entourent le chef-lieu, Gourbeyre, 17,66 % ( 472 décès pour une population de 2672), Saint-Claude, 15,31 %, Baillif, 15,23 %, Vieux-Habitants, 15,72 %, par contre Anse-Bertrand n'a eu, si l'on peut dire, que 0,68 % soit 8 décès pour une population de 4 527 habitants, taux également bas pour Sainte-Anne, 0,63 %, Saint-François, 0,42 %, Sainte-Anne, 0,63 %, communes excentrées, d'où l'importance du confinement.

Par contre, la Désirade, connut un taux de mortalité important de 16,67 % soit 298 décès pour une population de 1788 habitants sans doute touchée par le retour de Désiradiens contaminés.

Par arrondissement, la mortalité fut de Basse-Terre, 6477 décès pour 45471 habitants, Pointe-à-Pitre, 5 112 décès pour 89 944 habitants et Marie-Galante, 368 décès pour 13 992 habitants plus 371 décès du 1<sup>er</sup> avril au 1<sup>er</sup> juin 1866 soit un total de 12 328 décès.

Il ne faut pas oublier, aussi, ceux qui ont été malades et qui ont été guéris et qui ont vu leurs proches et leurs voisins mourir dans des conditions effroyables. Le traumatisme fut énorme dans la population rescapée.

A la suite de cet évènement dramatique, on prit conscience de lutter contre la propagation des germes et microbes venus d'ailleurs.

Des mesures sanitaires furent édictées pour éviter autant que peut se faire, l'introduction des marchandises et des hommes vecteurs de ces maladies. On peut noter le *Décret impérial relatif aux mesures sanitaires à prendre en temps de choléra* du 23 juin 1866 alors que l'épidémie qui avait touché la Guadeloupe était terminée mais se poursuivait dans les îles voisines et notamment à Saint-Thomas.

Sur place, les autorités sanitaires réfléchirent aux moyens de se prémunir contre le retour des maladies et le docteur Cabre, préconisa une mesure afin de désinfecter toutes les marchandises introduites en Guadeloupe, méthode imprimée et envoyée à toutes les autorités locales.

Le texte est intitulé : « Instructions sur les opérations relatives à la fumigation et à la désinfection des correspondances, marchandises et effets de toutes sortes soumis aux mesures sanitaires. »

Il se poursuivait ainsi :

« Le procédé de désinfection par l'acide phénique (le phénol) étant celui qui offre le plus d'avantages et se trouvant le plus commode et le plus à la portée de chacun, le jury médical propose de l'employer de préférence aux autres modes de désinfection.

La chambre de désinfection, garnie d'une fenêtre, offrira des dimensions en rapport avec le nombre de colis de toutes sortes qu'elle pourra être appelée à recevoir. Elle possèdera des étagères et des porte-manteaux, afin de pouvoir au besoin pendre et étaler certains effets.

Avant de recevoir les colis, le sol de la chambre sera couvert de sciure de bois mélangée d'acide phénique, dans la proportion de 30 pour 100, c'est-à-dire de 30 grammes d'acide pour 100 grammes de sciure de bois. Deux mesures en fer-blanc contenant l'une 30 grammes d'acide phénique, l'autre 100 grammes de sciure de bois, faciliteront beaucoup l'opération... »

La suite concerne la manière de préparer le mélange et la technique de désinfection.

« ... les sacs renfermant la correspondance d'Europe sera aspergés en dehors de la chambre au moyen d'un large pinceau trempé dans un mélange...Après cette aspersion soigneusement faite, il sera permis de les transporter au local de la poste.

Quant aux sacs renfermant les lettres venues des points contaminés, ils seront portés dans la chambre, vidés de leur contenu sur les étagères, et resteront ouverts sur le sol de manière à faciliter, autant que possible, la pénétration des vapeurs phéniques.

La durée de purification sera de vingt-quatre heures pour les colis ; elle sera réduite à une heure pour la correspondance contaminée ; seulement on doublera la dose des deux substances...

La sciure de bois sera laissée dans la chambre tant que durera la prévision de la désinfection ; de sorte que la boiserie ne tardera pas à se saturer de vapeurs phéniques et constituera une chambre de purification parfaite.

L'installation de la chambre recevra au fur et à mesure les modifications que la pratique indiquera comme meilleures.

Basse-Terre, le 17 décembre 1877.

*Le président du jury médical,*

C. CABRE. »